

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 3 mai 2021

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4110-2019.

Plan d'approvisionnement 2020-2029 d'Hydro-Québec Distribution (HQD).

Réponse du *Conseil des Atikamekw d'Opitciwan* aux [commentaires B-0130](#) du 30 avril 2021 d'Hydro-Québec Distribution sur sa *Demande d'intervention*.

Chère Consœur,

Nous avons pris connaissance des [commentaires B-0130](#) du 30 avril 2021 d'Hydro-Québec Distribution sur la [Demande d'intervention C-Opitciwan-0002](#) du *Conseil des Atikamekw d'Opitciwan*.

Nous constatons en premier lieu qu'Hydro-Québec Distribution ne conteste, en tant que telle, ni la *Demande d'intervention* ni son caractère hors délai par rapport à 2019, s'en remettant à la Régie.

La lettre [B-0130](#) d'Hydro-Québec Distribution confirme notre propos selon lequel est survenue une longue période d'inaction de la part du Distributeur avant qu'en 2021 un nouveau « *Comité* » soit encore formé. Nous confirmons que ce Comité ne fut formé qu'en mars 2021 et qu'il n'a ensuite tenu que deux réunions en avril 2021 comme HQD l'indique. Encore une fois, malgré toutes les discussions qu'Opitciwan mène de bonne foi depuis 10 ans avec HQD sans résultat, ce nouveau « *Comité* » repart regrettablement les discussions à partir de zéro. Pourtant, le projet de centrale de cogénération biomassique d'Opitciwan a bien été mentionné par HQD dans ses Plans d'approvisionnement de 2011-2020, de 2014-2023 et de 2017-2026 lesquels furent approuvés par la Régie, mais sans qu'il n'y ait de réalisation. Comme indiqué à la [pièce C-Opitciwan-0011 \(Pièce Opitciwan-06\)](#), le 12 juin 2018, Opitciwan avait même dû émettre un communiqué de presse et tenir une rencontre avec le pdg d'Hydro-Québec Monsieur Éric Martel pour amener à la relance de ces discussions, encore une fois sans résultat (*à part le fait que l'IREQ a bien validé le projet du point de vue technique et économique*). Même au présent *Plan d'approvisionnement 2020-2029*, dans sa version de novembre 2019, HQD faisait état du nouveau projet de centrale de cogénération biomassique d'Opitciwan, envisageant même l'aboutissement des discussions pour la fin 2020. Mais, plutôt que d'avancer, les discussions ont arrêté jusqu'à ce que la communauté d'Opitciwan apprenne à l'été 2020 qu'HQD se tournait dorénavant vers une autre option, un raccordement au réseau, coûteux et incertain, dépendant d'une entreprise minière tierce, et déjà jugé inacceptable à la communauté de multiples manières telles que décrites à notre *Demande d'intervention*. Puis, à

la fin de 2020, l'inaction de HQD a coûté à la communauté (au moins pour l'instant) sa subvention fédérale au projet de centrale de cogénération biomassique d'Opitciwan.

Tel que mentionné à notre *Demande d'intervention* appuyée de la *Déclaration solennelle* de Monsieur Jean-Claude Mequish, depuis le début de 2021, Hydro-Québec Distribution refuse désormais toute discussion distincte du projet de centrale de cogénération biomassique et insiste pour que les réunions portent principalement sur le projet de raccordement. Ainsi, la première version de la lettre concernant la création de ce nouveau « *Comité* » de discussion, qui avait été transmise par HQD, se concluait par une seule option possible d'entente avec la communauté, à savoir le projet de raccordement. La possibilité d'un contrat d'approvisionnement en électricité par une centrale de cogénération biomassique n'était pas même évoquée dans ce document comme l'une des issues possibles de ces discussions. Il a fallu une contre-proposition de la part d'Opitciwan sur la création de ce nouveau « *Comité* » pour que la possibilité d'un tel contrat d'approvisionnement en électricité soit réinscrite comme constituant une issue possible des discussions. Ce nouveau « *Comité* » fut donc créé en mars 2021 tel que mentionné dans la lettre de HQD. Mais au cours des deux premières rencontres de ce Comité en avril 2021, **il est, encore une fois, redevenu clair qu'Hydro-Québec Distribution n'exprime plus vraiment d'intérêt envers le projet de centrale de cogénération biomassique et vise plutôt à promouvoir son double projet de raccordement.** Et de surcroît, il est apparu que **le projet de raccordement n'en est lui-même qu'à ses premiers balbutiements, ne comportant aucun projet de tracé présenté, aucune planification dépendante du projet de mine, aucune étude économique ni aucune planification avec les intervenants du milieu étudié; il faudrait donc encore attendre des années pour que ce projet soit développé, fasse l'objet des études nécessaires puis obtienne les autorisations requises.** Nous n'en sommes donc même pas à la case départ des discussions qui, depuis dix ans, ne démarrent pas. Et en attendant, la centrale diesel d'Opitciwan continue d'être bruyante et polluante et d'être de capacité insuffisante pour permettre des projets de développement économique et social dans la communauté.

Tel que mentionné dans notre demande d'intervention, Opitciwan a accepté de participer à toutes les réunions avec HQD depuis 10 ans (*et même les sollicitant lorsqu'HQD n'en prévoyait plus*), y compris celles du nouveau « *Comité* » créé en mars 2021, tout en émettant de sérieuses réserves sur l'acceptabilité et la faisabilité du raccordement pour les motifs mentionnés. **Opitciwan souhaite poursuivre les discussions avec HQD visant la conclusion d'un contrat d'approvisionnement en électricité par une centrale de cogénération biomassique dans la communauté. La présente demande d'intervention d'Opitciwan ne vient donc « court-circuiter » aucun processus de discussion en cours. C'est Hydro-Québec Distribution elle-même qui « court-circuite » son propre processus depuis 10 ans. Rien n'a empêché pendant dix ans Hydro-Québec Distribution de faire avancer le projet de centrale de cogénération biomassique d'Opitciwan et rien ne l'empêche de le faire avancer aujourd'hui.**

Les conclusions de la demande d'intervention d'Opitciwan pourront le cas échéant être davantage précisées lors de cette intervention. Elles sont toutefois déjà très claires et se fondent sur la juridiction de la Régie d'« *approuver* » le Plan d'approvisionnement 2020-2029 d'Hydro-Québec Distribution en vertu de l'article 72 de sa *Loi* constitutive, Plan que la Régie peut modifier. Il s'agit donc ici de modifier, à des fins d'approbation, ce Plan afin d'y spécifier ce qui doit effectivement se réaliser comme approvisionnement électrique à Opitciwan, en le situant dans le temps durant la période du *Plan*, et avec les effets qui en résulteront sur la capacité de cet approvisionnement de satisfaire la

demande d'Opitciwan (dont des projets de développement économique et sociale sont, tel que mentionné, actuellement retardés par le retard à réaliser la centrale de cogénération biomassique d'Opitciwan). Le présent dossier ne consiste pas en une injonction, c'est une approbation d'un Plan d'approvisionnement.

Finalement, nous soulignons que le budget demandé pour l'intervention d'Opitciwan est raisonnable et réaliste pour l'objet de cette intervention et en allouant une partie du temps de l'audience prévue tel qu'indiqué.

Nous invitons donc respectueusement la Régie à accueillir la demande d'intervention du *Conseil des Atikamekw d'Opitciwan* (« *Opitciwan* ») au présent dossier, et de la permettre malgré le délai.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', with a horizontal line underneath.

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur du *Conseil des Atikamekw d'Opitciwan* (« *Opitciwan* »)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).